



ALPINA ALKYD EMUL SAT BLANC 5L

Version 1.0

Date de révision 06.09.2012

Date d'impression 06.09.2012

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ALPINA ALKYD EMUL SAT BLANC 5L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Enduit protecteur

Restrictions d'emploi recommandées :

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW France division Boves
Pôle Jules Verne
Zac de la croix de fer
80440 Boves
Téléphone : +330322383941
Téléfax : +330322383945
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sds@daw.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence/ Adresse e-mail : 01 45 42 59 59
sds@daw.de

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Information supplémentaire : Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ALPINA ALKYD EMUL SAT BLANC 5L

Version 1.0

Date de révision 06.09.2012

Date d'impression 06.09.2012

2.3 Autres dangers

Conserver hors de portée des enfants. Assurer une bonne aération pendant l'application et le séchage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans les eaux naturelles et en terre. Laver les outils immédiatement après utilisation avec de l'eau et du savon.

Ne pas respirer les brouillards/aérosols/brumes

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : Pas d'information disponible.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes.
Requérir une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ALPINA ALKYD EMUL SAT BLANC 5L

Version 1.0

Date de révision 06.09.2012

Date d'impression 06.09.2012

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Le produit lui-même ne brûle pas.
Procédure standard pour feux d'origine chimique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Produits de nettoyage appropriés
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Ces informations ne sont pas disponibles.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
inutile dans les conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Ces informations ne sont pas disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Feuille de renseignement: réglementation sur les gants de protection
Fiche d'information de BG (Allemagne): A 023 protection des mains et de la peau

Protection des yeux : Lunettes de sécurité
Règles de la fédération de travail - BGR 192 réglementation sur la protection des yeux et du visage (Allemagne)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ALPINA ALKYD EMUL SAT BLANC 5L

Version 1.0

Date de révision 06.09.2012

Date d'impression 06.09.2012

- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| Protection de la peau et du corps | : | Vêtement de protection |
| Mesures d'hygiène | : | Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. |
| Mesures de protection | : | Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- | | | |
|-------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|-------------------|---|---|

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|---------------------------------------|---|-----------------------|
| Aspect | : | liquide |
| Odeur | : | caractéristique |
| Seuil olfactif | : | non applicable |
| pH | : | donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion | : | non déterminé |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 100 °C |
| Point d'éclair | : | donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : | non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | non déterminé |
| Limite d'explosivité, inférieure | : | non applicable |
| Limite d'explosivité, supérieure | : | non applicable |
| Pression de vapeur | : | non déterminé |
| Densité de vapeur relative | : | non applicable |
| Densité relative | : | non applicable |
| Densité | : | donnée non disponible |
| Hydrosolubilité | : | insoluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | non déterminé |
| Température d'auto-inflammabilité | : | non déterminé |
| Décomposition thermique | : | donnée non disponible |
| Propriétés explosives | : | non applicable |
| Propriétés comburantes | : | donnée non disponible |

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement : non déterminé

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.
Incompatible avec des acides et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO),
oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : donnée non disponible

Information supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques : donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours
d'eau ou le sol.
L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire
conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site
agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage
ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ALPINA ALKYD EMUL SAT BLANC 5L

Version 1.0

Date de révision 06.09.2012

Date d'impression 06.09.2012

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : 1: pollue faiblement l'eau

Code-produit peintures et laques / Code : M-DF01 Code-produit peintures et laques en Allemagne: M-DF01

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

16. Autres informations

Information supplémentaire

Autres informations : **Selon le règlement REACH N°1907/2006EC, la communication d'un scénario d'exposition n'est pas exigée.**
Ce produit est un mélange et ne contient pas de substances classées extrêmement préoccupantes à un taux égal ou supérieur à 0.1 %. De ce fait, aucun scénario d'exposition ni aucune évaluation de la sécurité chimique ne doit être établis.

La communication des usages n'est pas nécessaire, conformément à l'article 31(1)(a). Les substances ou mélanges enregistrées ne répondent pas aux critères de classification comme substances dangereuses conformément au règlement 1272/2008 ou 1999/45/EC.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné, et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

REACH et GHS/CLP informations

Nous appliquerons les modifications conformément aux obligations légales imposées par REACH (EG n° 1907/2006) et le décret GHS ou CLP (EG n° 1272/2008). Sur la base des renseignements de nos

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ALPINA ALKYD EMUL SAT BLANC 5L

Version 1.0

Date de révision 06.09.2012

Date d'impression 06.09.2012

fournisseurs, nous mettrons régulièrement nos fiches de données de sécurité à jour. Comme d'habitude, vous serez informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes utilisateur et n'effectuons aucun enregistrement nous-mêmes. Nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès réception des renseignements, nous mettrons à jour nos fiches de données de sécurité. Cela dépend de la substance et de la limite d'enregistrement et peut se dans la période du 1.12.2010 et 01.06.2018.

La mise à jour des fiches de données de sécurité des mélanges et les préparations selon le décret GHS ou CLP doit être fait avant le 01.06.2015. Dans la limite de cette période transitoire, nous mettrons nos fiches de données de sécurité à jour dès que nous avons obtenu les renseignements suffisants de nos fournisseurs.